



Newmont Goldcorp
1751 Rue Davy, Rouyn-Noranda
QC J9Y 0A8
T 819.865.2062
F 819.865.2134
newmontgoldcorp.com

Rouyn-Noranda, le 17 mai 2019

Monsieur Marc Croteau
Administrateur provincial de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Demande de modification du certificat d'autorisation global (V/Réf. : 3214-14-042) –
Agrandissement de la carrière C-02 – Mine Éléonore**

Monsieur Croteau,

Par la présente, les Mines Opinaca Ltée (MOL) dépose une demande de modification du certificat d'autorisation global (CA Global) n°3214-14-042 en vertu de l'article 122.2 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), pour le projet mentionné en objet.

Le CA Global a initialement été émis le 10 novembre 2011 et a été modifié le 11 février 2013 dans le cadre du premier agrandissement de la carrière C-02.

1. Mise en contexte

La carrière C-02 est localisée près du km 58 de la route permanente qui relie le site minier Éléonore à la route La Sarcelle. Cette carrière a été exploitée par MOL entre 2012 et 2014 pour la construction du site minier Éléonore. Après cette période, MOL a continué d'exploiter ponctuellement la carrière pour l'entretien des routes et des infrastructures du site minier Éléonore.

L'exploitation de la carrière atteindra prochainement les limites actuellement fixées dans le CA Global (V/Réf. : 3214-14-042). La présente demande pour l'agrandissement de la carrière C-02 est requise dans la mesure où MOL prévoit avoir besoin d'un plus grand volume de matériaux pour l'entretien des routes et des infrastructures du site minier Éléonore et ce, durant toute la durée de vie de la mine. Ces matériaux seront également utilisés pour la construction des phases autorisées mais non encore construites au parc à résidus miniers.

2. Description de l'agrandissement

La superficie totale de l'aire d'exploitation actuellement autorisée est de 15,8 ha tandis que l'aire d'extraction est de 4,6 ha. Le volume d'extraction autorisé est actuellement de 800 000 m³.

Les changements relatifs à l'exploitation de la carrière C-02 visée par la présente demande concernent l'augmentation de l'aire d'exploitation, de l'aire d'extraction et du volume total d'extraction.

Plus spécifiquement, l'aire d'exploitation sera agrandie vers le sud. De plus, le niveau d'extraction sera abaissé de 10 m (soit la hauteur d'un banc) sur toute la superficie des aires d'extraction actuelle et proposée.

L'agrandissement de la carrière augmentera le volume d'extraction à un total de 2 950 000 m³. L'aire d'exploitation atteindra 21 ha et l'aire d'extraction 11,8 ha après agrandissement. Quant au taux d'extraction, il demeurera inférieur ou égal au taux actuellement autorisé qui est de 500 000 m³/an. Enfin, la zone d'agrandissement étant contigüe à l'aire d'exploitation actuelle de la carrière C-02, aucun nouveau chemin d'accès n'est requis, les chemins d'accès existants seront utilisés.

Une synthèse des changements apportés à l'exploitation de la carrière C-02 est présentée au tableau 1. Le plan général d'agrandissement est présenté en pièce jointe.

Tableau 1 Agrandissement proposé de la carrière C-02

Nom	Actuellement autorisé	Augmentation proposée	Total après augmentation
Aire d'exploitation	15,8 ha	5,2 ha	21 ha
Aire d'extraction	4,6 ha	7,2 ha	11,8 ha
Volume d'extraction	800 000 m ³	2 150 000 m ³	2 950 000 m ³
Taux d'extraction annuel	500 000 m ³ /an	Aucune augmentation	500 000 m ³ /an

3. Description du milieu récepteur

Cette section décrit brièvement les milieux biophysique et humain dans le secteur de la carrière C-02. Les informations présentées proviennent principalement de l'étude d'impacts du projet

Éléonore (Golder, 2010)¹ et de la demande d'autorisation initiale pour l'exploitation de la carrière C-02 (Golder, 2011)².

3.1 Utilisation du milieu

Le site de la carrière C-02 se trouve sur les terres publiques de catégorie III, plus particulièrement sur le territoire de chasse cris VC 29, un territoire sous la responsabilité du maître de trappe [REDACTED].

Mme Jacynthe Lafond, Coordonnatrice de la responsabilité sociale et de l'engagement communautaire, et Mme France Trépanier, Coordonnatrice environnement, se sont entretenues avec M. [REDACTED] et sa conjointe, Mme [REDACTED], le 30 avril 2019 au sujet du projet. Cette rencontre a notamment permis de présenter la localisation de l'agrandissement ainsi que l'utilisation prévue des matériaux extraits. M. [REDACTED] n'a pas formulé de préoccupations majeures à l'égard du projet. Il a toutefois demandé à MOL d'évaluer la possibilité qu'il puisse effectuer les travaux de déboisement requis pour cet agrandissement.

Le camp permanent du maître de trappe est localisé le long du chemin d'accès au site, à environ 3,5 km au nord-est de la carrière C-02. Aucune activité de chasse, de pêche ou de trappe n'est réalisée dans le secteur de la carrière. Aucun lieu de sépulture ni campement permanent n'y est répertorié.

De plus, aucun site archéologique ou zone de potentiel archéologique n'est répertorié dans ou à proximité de l'aire d'exploitation proposée.

La carrière C-02 est localisée à plus de 1,6 km du camp des travailleurs de la mine Éléonore. Enfin, le puits d'eau potable le plus proche, qui est utilisé pour l'approvisionnement de la mine Éléonore, est localisé à environ 1,1 km à l'ouest de la carrière C-02.

3.2 Milieux biophysique

3.2.1 Milieux hydriques

Le principal milieu hydrique présent dans le secteur de la mine Éléonore est le réservoir Opinaca. La principale rivière dans ce secteur est la rivière Opinaca, un affluent du réservoir localisé au nord de celui-ci. La carrière C-02 est localisée à plus de 1 km de la rivière Opinaca et à plus de 2 km du réservoir Opinaca.

¹ Golder, 2010. Projet Éléonore : Développement et exploitation d'un gisement aurifère - Étude d'impact environnementaux et sociaux. 07-1222-3010

² Golder, 2011. Identification des impacts environnementaux et sociaux et des mesures d'atténuation reliées à l'exploitation de la carrière C-02 (07-1222-3011 ; 4 novembre 2011)

Le milieu hydrique le plus proche de la carrière C-02, soit un ruisseau sans nom qui s'écoule en direction de la rivière Opinaca, est localisé à plus de 500 m à l'est de l'aire d'exploitation proposée.

3.2.2 Végétation et milieux humides

La propriété Éléonore est située dans la taïga boréale, plus précisément dans le domaine de la pessière à lichens. Ce domaine se caractérise par la faible densité du couvert forestier où l'épinette noire ponctue le tapis de lichens. Le sapin baumier et le pin gris y atteignent la limite nordique de leur aire de distribution. La végétation est peu abondante dans le secteur étant donné la présence d'un affleurement rocheux sur la majorité du site.

Les milieux humides sont abondants dans le secteur et sont principalement composés de tourbière ombrotrophes. Le plus proche milieu humide répertorié est localisé à plus de 400 m au nord-ouest de l'aire d'exploitation proposée.

Les inventaires floristiques effectués en 2002, 2008 et 2015 dans la zone du site minier Éléonore (Golder, 2010 et Englobe, 2015³) n'ont relevé la présence d'aucune espèce floristique à statut particulier.

De plus, aucun écosystème forestier exceptionnel n'est présent dans le secteur à l'étude⁴.

3.2.3 Faune

Parmi les mammifères, l'orignal, le caribou (toundrique et forestier), le loup, l'ours noir, le castor, certains mustélidés tels que la belette, l'hermine, le pékan, la martre et le vison pourraient se retrouver dans le secteur de la carrière. De plus, plusieurs micromammifères appartenant aux genres mulots, musaraignes, campagnols et lemming pourraient y être présents.

Parmi les amphibiens et reptiles, la grenouille des bois, la grenouille du nord, le crapaud d'Amérique et la couleuvre rayée sont des espèces qui pourraient être présentes.

Enfin, de nombreuses espèces d'oiseaux ont été répertoriées dans le site d'étude du projet Éléonore, appartenant aux différents groupes de sauvagines, d'oiseaux limicoles, d'oiseaux forestiers ou encore d'oiseaux de proie. Parmi ces oiseaux, deux espèces sont désignées vulnérables selon la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* : le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*) et le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*).

³ Englobe, 2015. Mine Éléonore. Inventaires biophysiques. Rapport d'étude. N/Réf. : 046-2344-1-EN-R-0002-0B.doc. Préliminaire. Août 2015.

⁴ Ministère des forêts, de la faune et des parcs. Carte des écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec en 2017

4. Description des travaux

La nature des travaux demeure identique à ce qui a été présenté dans les demandes précédentes pour la carrière C-02, notamment le rapport de Golder (2011)⁵.

4.1 Préparation de site

Préalablement à l'exploitation, la végétation présente sera déboisée et la terre végétale et la terre de découverte seront décapées dans les limites de l'agrandissement proposé de l'aire d'exploitation. La terre végétale et la terre de découverte décapées seront mises en réserve en andains à l'intérieur de l'aire d'exploitation. Ces matériaux seront réutilisés lors de la phase de restauration de la carrière.

4.2 Phase d'exploitation

En opération, les matériaux seront extraits par dynamitage puis transportés vers le lieu de leur utilisation. Des activités de concassage et de tamisage pourraient être effectuées afin d'obtenir la granulométrie adéquate. L'accès à l'aire d'exploitation se fera via le chemin d'accès existant.

L'exploitation de la carrière C-02 sera réalisé au moins 1 mètre au-dessus du niveau de la nappe phréatique. Les repères fixes actuellement en place et un suivi technique occasionnel par arpentage permettront de s'en assurer.

4.3 Phase de restauration

La remise en état de l'aire d'exploitation de la carrière C-02 sera réalisée telle que définie dans les documents transmis initialement au MELCC, et ce, dès la cessation complète des activités de prélèvement du roc dans cette carrière.

Les coupes verticales finales n'excéderont jamais plus de 10 mètres et les paliers entre chacune des coupes auront au minimum 4 m de largeur. La terre végétale mise en réserve lors de la phase de préparation du site sera réutilisée afin de favoriser la reprise et la croissance de la végétation. Des espèces arbustives et arborescentes seront ensuite replantées afin de reboiser l'ensemble de la zone perturbée.

5. Impacts du projet et mesures d'atténuation

Les impacts potentiels demeurent les mêmes que ceux présentés dans les documents déjà transmis au MELCC pour l'exploitation de la carrière C-02. Pour cette raison, l'intégralité des mesures d'atténuation énumérées dans ces documents seront mises en place et ne sont pas énumérées en détail dans le présent document.

⁵ Golder, 2011. Identification des impacts environnementaux et sociaux et des mesures d'atténuation reliées à l'exploitation de la carrière C-02 (07-1222-3011 ; 4 novembre 2011)

En résumé, la carrière C-02 est localisée sur un affleurement rocheux où la végétation est peu abondante. Conséquemment, la perte de végétation ainsi que les perturbations sur l'habitat de la faune aviaire ainsi que celui des petits mammifères seront très limités.

Concernant les grands mammifères, ces derniers occupent des territoires de bien plus grandes superficies que ceux qui seront perturbés par les activités de la carrière C-02. Ainsi, aucun impact n'est appréhendé relativement à la grande faune. Il est à noter que le site de la carrière ne présente aucune caractéristique exceptionnelle en comparaison avec les autres milieux retrouvés dans cette région. De plus, aucun habitat du poisson n'est localisé à l'intérieur ou à proximité de la nouvelle emprise dans la mesure où le cours d'eau le plus près se situe à plus de 400 mètres.

Nous sommes d'avis que les impacts potentiels sur le milieu biophysique seront négligeables par rapport à l'étendue du territoire naturel environnant.

Finalement, dans la mesure où le site de la carrière C-02 sera restauré dès la fin de son exploitation, aucun impact significatif n'est appréhendé pour l'exploitation de cette carrière.

Un résumé des impacts potentiels et des mesures d'atténuation est présenté au tableau 2.

Tableau 2 Impacts potentiels et mesures d'atténuation

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation
Poussières	Arrosage, au besoin, des agrégats avant le concassage ou le tamisage, ainsi que des accès routiers
Nappe phréatique	L'exploitation se fera toujours à plus d'un mètre au-dessus de la nappe phréatique.
Paysage	Une bande de végétation sera gardée entre les bancs et la route
Accumulation d'eau	Au besoin, des fossés de drainage et des bassins seront créés pour éviter toute forme d'accumulation d'eau et de transport de sédiments
Déversement accidentel	Des troussees et des procédures en cas de déversements accidentels seront présentes en tout temps sur les lieux des travaux. La machinerie sera inspectée régulièrement.
Risque à la sécurité des usagers	Déboisement d'une lisière de 35 m autour de la carrière et installation de pancartes indiquant la présence d'un trou ouvert.

Adapté de Golder 2011⁶.

⁶ Golder, 2011. Identification des impacts environnementaux et sociaux et des mesures d'atténuation reliées à l'exploitation de la carrière C-02 (07-1222-3011 ; 4 novembre 2011)

6. Échéancier

Les travaux d'agrandissement de la carrière C-02 débuteront lorsque toutes les autorisations environnementales requises seront obtenues. MOL prévoit actuellement procéder à cet agrandissement d'ici la fin de l'année 2019.

7. Frais d'analyse

Un chèque d'un montant de 2 834 \$, libellé à l'ordre du Ministre des Finances du Québec, est joint à la présente demande, en vertu de l'article 13.1 de l'Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Selon cet arrêté ministériel, la présente demande de modification de CA Global est de type 3 (Tarifs pour toute autre modification) et de catégorie 1 (Tout banc d'emprunt, sablière ou carrière dont la superficie à découvrir couvre trois hectares ou plus).

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec la soussignée, au numéro suivant (819) 865-4051.

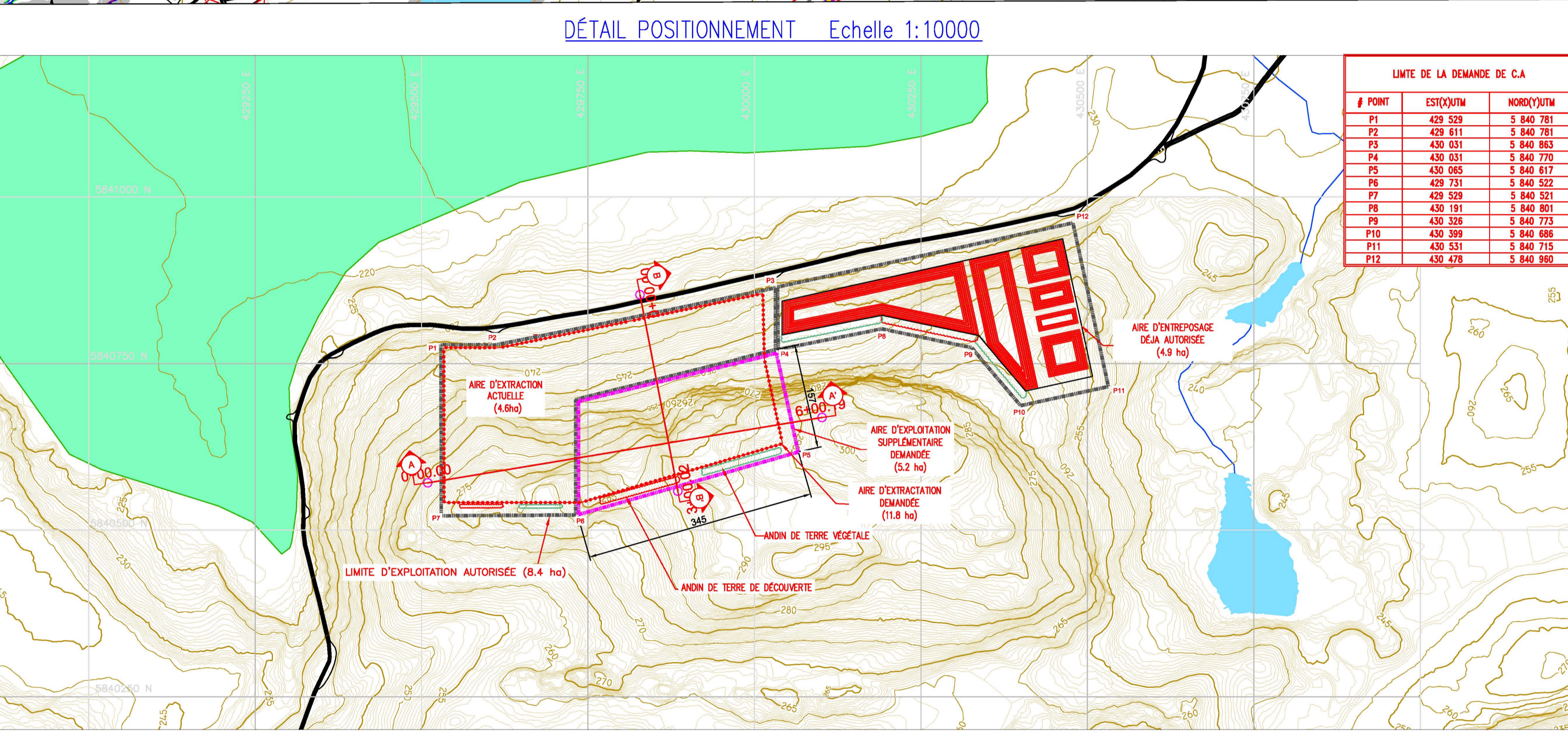
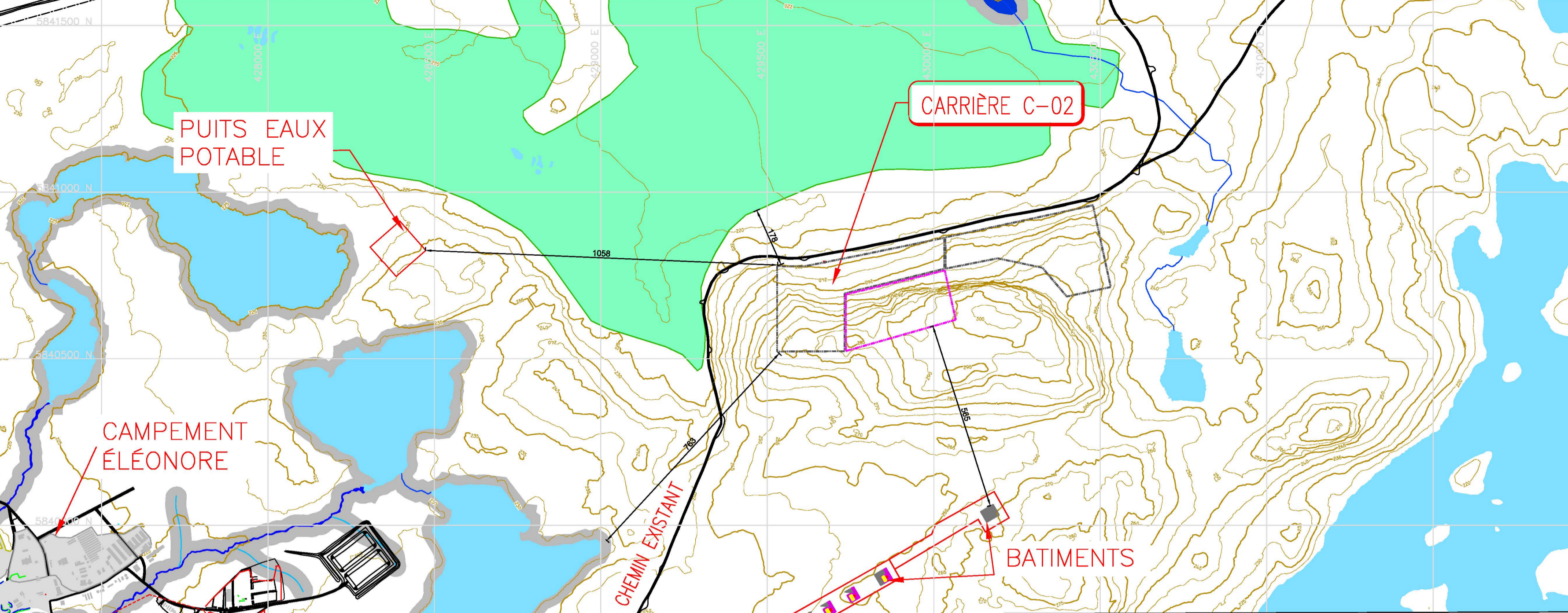
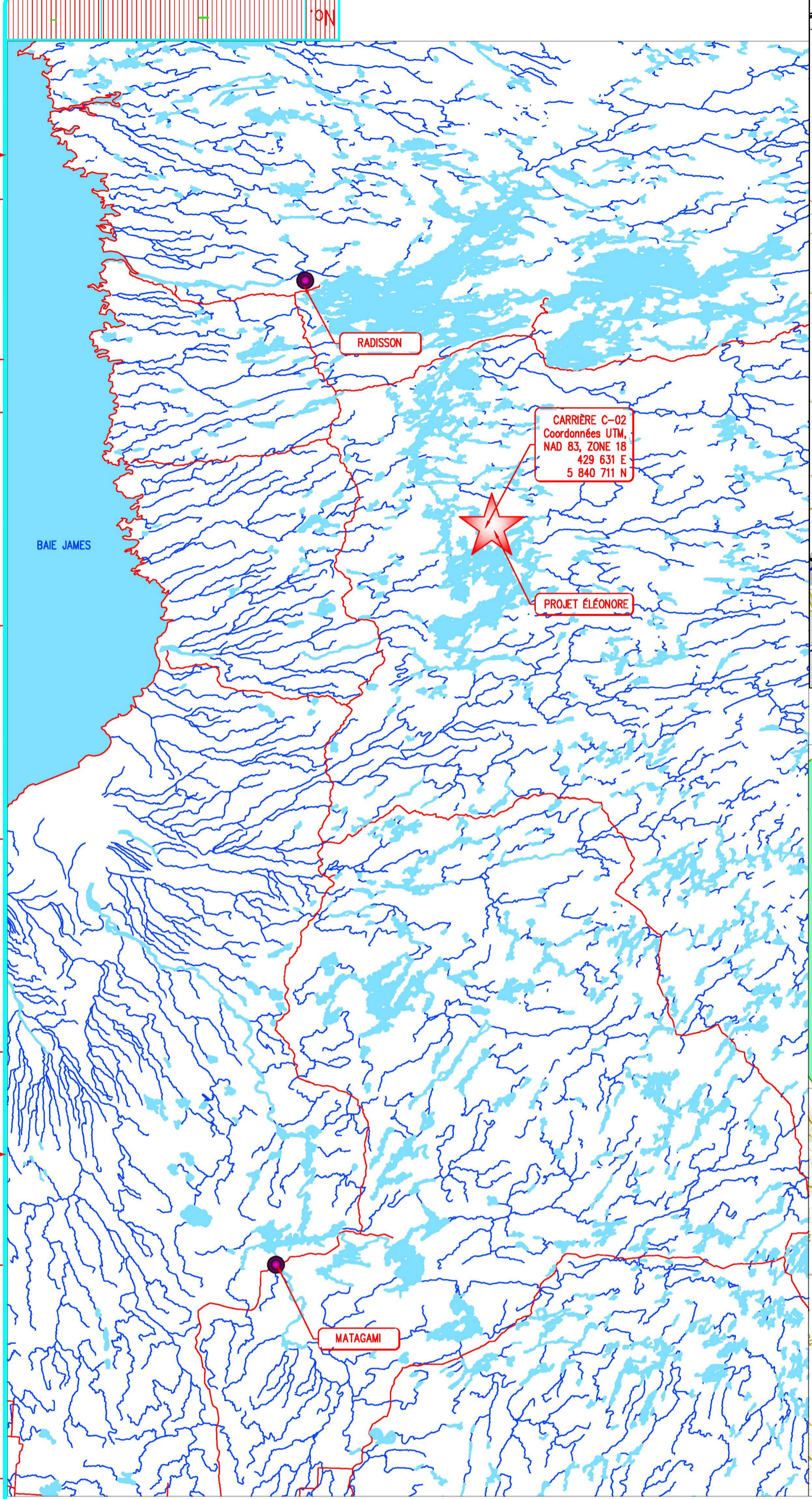
Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Mme France Trépanier,
Coordonnatrice Environnement
france.trepanier@goldcorp.com
(819) 865-4051

p.j. 1 - Plan de localisation de l'agrandissement de la carrière C-02
2 - Déclaration du demandeur
3 - Chèque de 2 834 \$

c.c. Par courrier électronique
Mme Suzanne Larouche, Les Mines Opinaca Ltée
M. Martin Bussière, Les Mines Opinaca Ltée
M. Lucas Del Vecchio, CNG
Contrôle des documents



NOTES GÉNÉRALES/GENERAL NOTES

CHEMIN D'HIVER.....	—
SENTIER D'ACCÈS PROPOSÉ.....	—
COURBE DE NIVEAU.....	—
ÉTENDUE D'EAU.....	—
RUISSEAU.....	—
PROTECTION 30m COURS D'EAU.....	—
MILIEU HUMIDE.....	—
ANDIN DE TERRES DE DÉCOUVERTES.....	—
ANDIN DE TERRES VÉGÉTALES.....	—
FRONT DE TAILLE.....	—
LIMITE DE LA DEMANDE D'EXPLOITATION.....	—
LIMITE DE L'AIRE D'EXTRACTION.....	—
LIMITE DE L'AIRE D'EXPLOITATION ACTUEL.....	—
PILE DE RÉSERVE.....	—
ROUTE.....	—

PLAN GÉNÉRAL

REFERENCES

DESSIN / DRAWING

DA	1 MAI 2019	xxxxxxx - ÉMIS POUR PERMIS	JFP	F.T.
N°	DATE	xxxxxxx - ISSUED FOR PERMIT	PAR	VER.

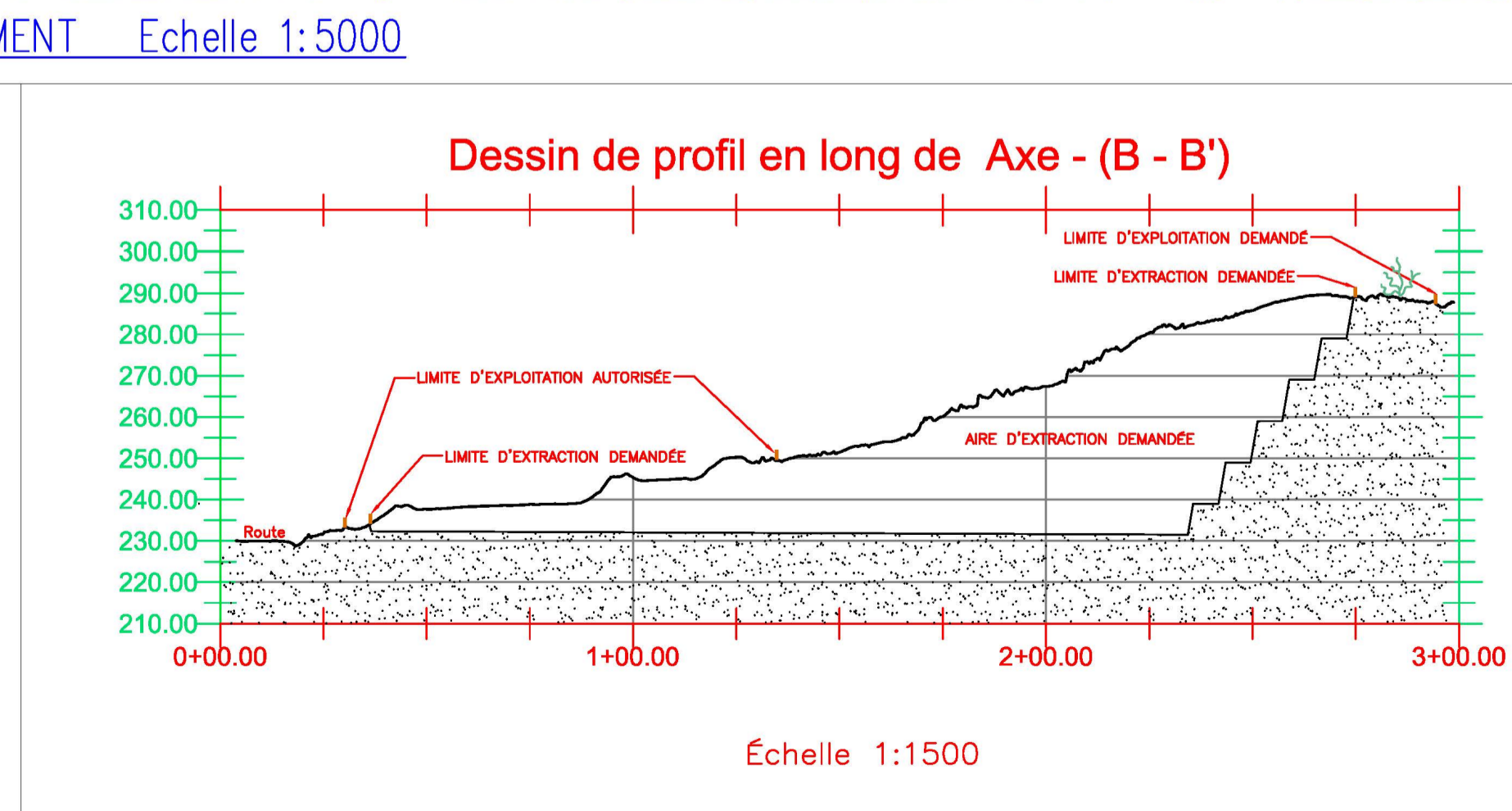
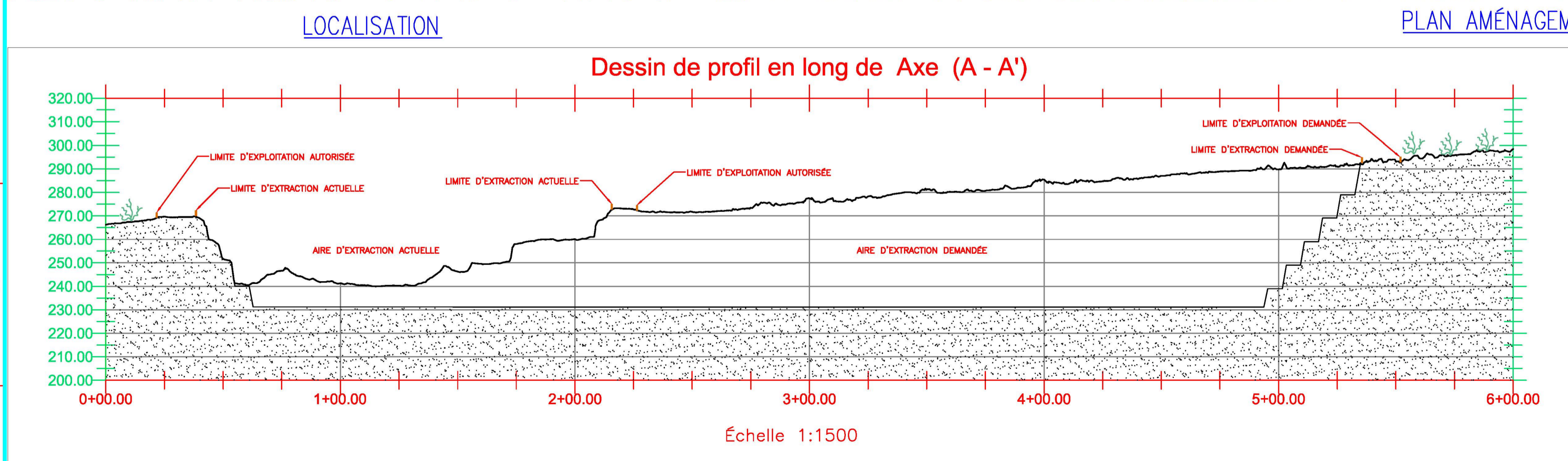
Ingenieurs
Engineers

No. Projet:

Professionnels
Professionals

No. Projet:

Scans & Signature
Seal & Signature



Ingenieurs
Engineers

No. Projet:

Professionnels
Professionals

No. Projet:

Scans & Signature
Seal & Signature

GOLDCORP ÉLÉONORE

No. Projet:

MINE ÉLÉONORE
PLAN GÉNÉRAL
AGRANDISSEMENT DE LA CARRIÈRE C02
ÉLÉONORE MINE
GENERAL PLAN
QUARRY C-02 EXPANSION

Échelle/Scale	No.	No.	Rev.
INDIQUÉE	—	—	0A

N.B.: DES ANALYSES EN LABORATOIRE (PGA) ONT ÉTÉ RÉALISÉES POUR CONFIRMER QUE LA ROCHE (PEGMATITE) EST NON GÉNÉRATRICE D'ACIDE. UN POINT DE REPÈRE A ±220 m D'ÉLEVATION (429383 E, 5840882 N) A PERMIS D'ESTIMER QUE LA NAPPE PHRÉATIQUE SE SITUE À ±220 m. AFIN DE S'ASSURER QUE L'EXPLOITATION SE FERA AU-DESSUS DE LA NAPPE PHRÉATIQUE, LE PLANCHER D'EXPLOITATION NE SERA PAS SOUS LE NIVEAU ±231 m. LE SENS DE L'ÉCOULEMENT DES EAUX DE SURFACE EST VERS LE NORD CONSIDÉRANT LA TOPOGRAPHIE DU SITE.

NOTE: LA COUPE FINALE NE DOIT JAMAIS EXCÉDER 10 M MAIS L'EXPLOITANT PEUT AMÉNAGER PLUSIEURS COUPES VERTICALES SUPERPOSÉES DE 10 M AU MOINS À CONDITION QUE CELLES-CI SOIENT ENTRECOUPÉES PAR DES PALIERS HORIZONTAUX D'AU MOINS DE 4 à 6 M DE LARGEUR. CHAQUE PALIER HORIZONTAL DOIT ÊTRE RECOUVERT DE VÉGÉTATION LORS DE LA RESTAURATION.

